

N°DEC-2023-185

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION, PAR L'ASSOCIATION T.O.U.R.T.E, D'UN SPECTACLE INTITULÉ « L'ODYSSÉE LA CONFÉRENCE MUSICALE », LE 8 FÉVRIER 2024 À LA SALLE GÉRARD PHILIPPE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec l'association T.O.U.R.T.E – 8 rue de la Pennière 70170 CHARGEY-LÈS-PORT ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « L'ODYSSÉE LA CONFÉRENCE MUSICALE », le 8 février 2024 à 14 heures 15 et 18 heures 30, à la Salle Gérard Philippe.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'association T.O.U.R.T.E, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 4 661,60 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 27 septembre 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 3 OCT. 2023
Et de sa publication le - 3 OCT. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS